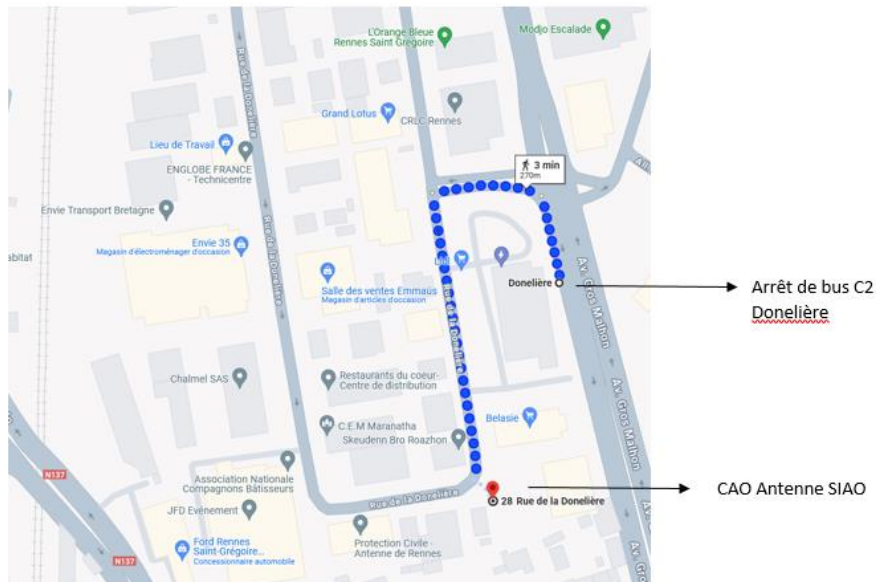



# Nous trouver



 28 rue de la Donelière 35000 RENNES  
(Adresse temporaire)

 Bus C2, 12, 14 Arrêt Donelière en direction de République et arrêt les trois croix en direction de ST-GREGOIRE.

# Nous contacter

Par téléphone : **02 99 27 50 60**

Par mail : **cao@sea35.org**

Du lundi au vendredi de **14h15 à 16h15**

**www.sea35.org**



PÔLE  
PRÉCARITÉ  
INSERTION

RENNES  
Ville et Métropole



Le dispositif « Coordination, Accueil et Orientation » (CAO) a pour but d'accueillir, d'informer et d'orienter les personnes sans domicile dans l'accès aux droits, notamment l'hébergement et le logement, après évaluation de leur situation.

La CAO accueille  
**tout public majeur :**

## QUI ?

- Français
- de l'Union Européenne ouvrant des droits (travail, allocations chômage, RSA)
- étrangers disposant d'un titre de séjour d'au moins un an
- étrangers disposant d'un récépissé reconnaissant le statut de réfugié ou de protection internationale

- avec ou sans enfant
- en difficultés sociales
- sans résidence stable, à la rue ou hébergé depuis moins de deux mois
- sans référent social

## COMMENT ?

**Nous vous proposons le matin sur le temps de permanence (sans rendez-vous) :**

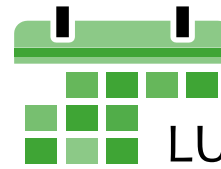
- Accueillir, écouter, recueillir les demandes et besoins exprimés par les personnes
- Proposer si besoin, une première rencontre en bureau avec un travailleur social pour permettre une évaluation, avec la possibilité d'une réponse immédiate à certains besoins (nourriture, vestiaire, hygiène, santé...)
- Réorienter vers le service adapté dans l'accès aux droits des personnes (CDAS, CCAS...)
- Informer et orienter vers les partenaires

Si la situation le nécessite un **accompagnement social** est proposé par un des travailleurs sociaux qui devient alors le référent.

Cet accompagnement se réalise à partir des **rendez-vous proposés l'après-midi**. Différents thèmes peuvent être abordés : accès aux droits, hébergement/logement, accès aux ressources, santé, insertion professionnelle...

La CAO est un des services qui peut vous recevoir pour une **demande d'entrée en CHRS**. (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale).

## QUAND ?



LUNDI

MERCREDI

~~JEUDI~~



~~MARDI~~

VENDREDI

9h30-12h00 : permanence sans rendez-vous

Nous attirons votre attention sur le fait que nos locaux ne nous permettent pas d'accueillir un nombre important de personnes, ce qui peut engendrer de l'attente et vous obliger à vous représenter le lendemain.

Après-midi : entretien uniquement sur rendez-vous



Aucun rendez-vous ne peut être pris par téléphone ou par mail.

## L'ÉQUIPE

- **Travailleurs sociaux**
- **Un responsable de service**